



COMPTE-RENDU DE REUNION

REUNION DU 20 MARS 2017 - A : BRUNIQUEL

OBJET : ECHANGE SUR LES ENJEUX IDENTIFIES PAR LES SERVICES DE L'ETAT DANS LE CADRE DE L'ELABORATION DU PROJET DE SCOT DU PAYS MIDI-QUERCY

PARTICIPANTS : une trentaine de personnes : des élus membres du comité syndical du Pays Midi-Quercy, des représentants des Communautés de communes du Pays Midi-Quercy, du Conseil de Développement Territorial du Pays, du Conseil Départemental 82, la DDT 82 et le CAUE 82. **La liste détaillée des participants et des personnes excusées est ci-jointe (annexe 1).**

DEROULEMENT DE LA REUNION :

En introduction, M. MAFFRE (PETR) rappelle que les réflexions sur un projet de SCOT en Pays Midi-Quercy ont débuté depuis plusieurs années. L'élaboration d'un SCOT fait partie du projet de territoire du Pays Midi-Quercy. Cette élaboration a été prescrite en 2016, et devrait débuter de manière effective dans le courant de l'année 2017. Au niveau des délais, l'objectif est que le projet de diagnostic et de PADD (projet d'Aménagement et de Développement Durables) soient achevés à la fin de l'année 2019.

Mme LAMRANI-CARPENTIER (DDT) évoque le contexte législatif lié aux SCOT, les enjeux de cohérence et de prise en compte des différentes politiques publiques ainsi que les enjeux de transition énergétique, sociale et de consommation économe de l'espace. « Consommer mieux » l'espace permet d'optimiser l'utilisation du sol, d'agir sur la qualité du cadre de vie, de favoriser le maintien des populations dans les centres-bourgs...

Les enjeux majeurs identifiés par les services de l'Etat sur le territoire du Pays Midi-Quercy sont ensuite présentés de manière plus précise par la DDT 82 (par Mme LAMRANI-CARPENTIER, Mme DANIEL, Mme REY et Mme BONY), en trois temps distincts. Après chaque présentation, un temps d'échange est proposé.

Le Power point de la réunion présentant ces enjeux (établi par la DDT 82) est fourni en Annexe 2.

Partie 1 – Pour un SCOT partagé en Pays Midi-Quercy : les enjeux de la démarche

Les enjeux de la démarche sont présentés par la DDT 82 à partir des thèmes suivants :

Qu'est-ce qu'un SCOT ? – Un projet stratégique partagé pour un aménagement durable en Midi-Quercy – Pourquoi élaborer un SCOT ? Penser différemment l'aménagement du territoire – Le SCOT Midi-Quercy, un projet à co-construire – L'Etat : un partenaire privilégié – La note d'enjeux des services de l'Etat. Cf. Annexe 2

La présentation réalisée sur cette partie n'a pas donné lieu à des questions. Une observation a été faite :

(Président du PETR) : L'importance d'associer les acteurs à différentes échelles territoriales (communale, intercommunale, Pays, SCOT voisins...) a été indiquée par la DDT. Lors de précédentes réunions de concertation en Midi-Quercy, les élus à diverses échelles, y compris communale, ont exprimé le souhait de participer à la démarche d'élaboration du SCOT. A toutes les échelles, les élus souhaitent être constructifs et ont à cœur de faire évoluer ce territoire. Ils pourront participer aux réflexions sur ce projet de SCOT.

Partie 2 – Pour un territoire durable en Midi-Quercy : les enjeux de l'Etat

Enjeu 1 : de fortes identités locales au service de l'attractivité du territoire

Cet enjeu est présenté par la DDT 82 à partir des thèmes suivants : le cadre de vie, les agricultures, le développement local. Cf. Annexe 2

Echanges :

- **Qu'est-il entendu par l'expression « reconquérir des espaces » ?**

(DDT) : prenons l'exemple des terres agricoles en friche : elles ont souvent tendance à être considérées comme des « réserves foncières pour du développement urbain ». Il serait adapté que certains de ces espaces restent à vocation agricole ou soient ultérieurement être réaffectés à l'agriculture. Il est important de dépasser l'observation de l'existant, d'aller au-delà de situations conjoncturelles et de se poser des questions d'ordre structurel, sur le devenir de ces terres à long terme. Certaines terres en friche, notamment les plus fertiles, peuvent être à reconquérir, ou à ré-ouvrir pour l'agriculture.

(Agent du PETR) : l'évolution des pratiques et des techniques agricoles est aussi à considérer : aujourd'hui ou demain, on pourra peut-être produire sur des terres sur lesquelles on ne le faisait pas avant.

(Elu, bureau du PETR) : si on reste sur le modèle agricole actuel, basé sur une agriculture productive, on ne fera pas avancer les choses. Dans le cadre de notre projet alimentaire de territoire et du programme national pour l'alimentation (PNA), on a la possibilité de prendre en compte les circuits de proximité (circuits de production, d'alimentation...) et donc de reconsidérer les usages de certains lieux.

On ne change pas d'un modèle économique du jour au lendemain. Pour aider à ce changement, il est important qu'il y ait des réalisations visibles, qui donnent l'exemple. Le Pays Midi-Quercy travaille à ce changement depuis plusieurs années, par des actions dans le domaine de l'agriculture, de l'alimentation, des énergies...

Mais en Midi-Quercy, certains endroits sont « déjà mités ». Le SCoT donnera des orientations générales et des objectifs pour ce territoire. Au-delà de la prise en compte de la réglementation, gardons à l'esprit que, ce qui est en jeu et au centre de la démarche, avant tout, c'est un projet de développement et de vie pour ce territoire.

• Les sites Natura 2000 devront aussi être pris en compte. Et la trame verte et bleue. Finalement, va-t-on rester maître du SCOT ?

(DDT) : Ce sont les élus qui feront le projet de SCOT. Mais ce projet devra être établi en cohérence avec le patrimoine naturel de ce territoire, avec les richesses identifiées, dont les sites Natura 2000 font partie.

(Agent du PETR) : la définition de la trame verte et bleue s'appuie sur les sites Natura 2000, entre autres éléments, ainsi que sur des inventaires (type ZNIEFF) et divers classements. Dans le cadre de son PLU intercommunal, la Communauté de communes QRGa a déjà défini une trame verte et bleue et protège dans son PLU certains éléments du patrimoine. Ce travail pourra être pris en compte dans le SCOT et constitue une base de données utile.

• Deux problèmes seraient davantage à mettre en avant, dans la présentation des enjeux : d'une part l'installation et la transmission d'entreprises, d'autre part la valorisation du bois pour des raisons économiques et énergétiques.

(DDT) : ces éléments sont importants et font partie de la stratégie de développement économique du territoire, des évolutions sociales et énergétiques. Dans le cadre d'un projet de SCOT, la prise en compte de ces enjeux est liée à la préservation des terres agricoles. Il est important que ce territoire établisse un vrai projet agricole. Comme l'a souligné le Président du PETR, il est d'intérêt de se centrer avant tout sur le projet, plus que sur la règle. Préserver les terres agricoles et favoriser l'installation-reprise d'activités sont de vrais leviers.

(DDT) : une des solutions pourrait être de développer une agriculture périurbaine : utiliser les espaces interstitiels (entre les espaces urbanisés, ou entre les espaces urbanisés et les espaces naturels) pour développer une agriculture qui produirait notamment pour les secteurs urbanisés. Cette solution nécessite que les collectivités aient une politique foncière et, aussi, de réduire dans ces espaces l'utilisation de produits phytosanitaires.

• Mettre en place ces politiques suppose de travailler en concertation avec les agriculteurs, il est essentiel de les associer, cela ne peut pas être imposé.

(DDT) : effectivement, la concertation est importante, et sur ce territoire à dominante rurale, les enjeux en matière agricole sont prégnants. Dans le cadre de ce SCOT, il faudra trouver un moyen de faire intervenir les agriculteurs ou leurs représentants, afin de connaître leur vision de l'avenir. Cela pourra être fait, entre autres, par l'association des chambres consulaires au projet de SCOT, notamment la chambre d'agriculture.

(Agent du PETR) : les réflexions menées récemment sur ce territoire dans le cadre de « Tatabox » [pour co-construire les enjeux agricoles du territoire, identifier les risques, les stratégies de changement...] montrent qu'il est parfois difficile de mobiliser les agriculteurs. Ils ont été invités, mais le taux de participation a été très faible.

(Elu, Maire) : il me semble qu'on a intérêt à tenir compte de l'histoire du territoire, pour ne pas reproduire les erreurs du passé. L'urbanisation a souvent été faite sur les meilleures terres agricoles, sur des terres irrigables. Dans le cadre du SCOT, il y a un enjeu réel à identifier les bonnes terres agricoles et à les préserver.

(DDT) : oui, c'est un des enjeux principaux du SCOT. Par le passé, on a eu tendance à considérer les terres agricoles comme des terres avec un potentiel constructible. Il est important d'inverser les regards, de commencer la réflexion par les « espaces vides » (espaces agricoles, espaces non urbanisés) plutôt que par les « pleins ». Il s'agira d'identifier et d'analyser, dans ces espaces, les secteurs les plus riches afin de les préserver dans le SCOT.

Enjeu 2 : vers un aménagement territorial équilibré

Cet enjeu est présenté à partir des thèmes suivants : la structuration du territoire, la population et les besoins fonciers, la stratégie économique. Cf. *Annexe*

Echanges :

• **Il a été indiqué que les ressources en eau sont vulnérables et « sous pression » en raison des prélèvements, de la qualité de l'eau, etc. Mais, parallèlement, les retenues d'eau sont interdites...**

(DDT) : Ce n'est pas l'Etat qui interdit les retenues d'eau, il ne décide pas seul, de manière descendante. Sur ce type de projet, un ensemble d'acteurs participent et donnent leur avis, y compris par exemple des associations environnementales. L'Etat et ses partenaires essaient actuellement de travailler sur un projet de retenue d'eau. Il s'agit de réfléchir ensemble à la manière de répondre aux différents besoins des populations, liés à divers usages, dont entre autres les usages agricoles.

Le débat sur ce sujet est très sensible et nécessite une concertation entre tous les acteurs concernés. Le projet de SCOT ne va pas résoudre les problématiques de retenues d'eau. Dans le cadre de cette présentation sur les enjeux, il s'agissait de signaler la fragilité de la ressource en eau sur le territoire du Midi-Quercy. Dans le cadre du projet de SCOT, les questions relatives à la politique de la gestion de l'eau sur ce territoire devront être abordées.

• **Dans la Communauté de communes QRG, des zones de captage d'eau sont protégées par un arrêté. Cet arrêté comprend certaines contraintes sérieuses (par exemple pour les activités d'élevage agricoles), avec un coût qui ne passe pas inaperçu. Le contenu de cet arrêté peut-il encore évoluer et conduire à des contraintes supérieures ?**

(DDT) : ce territoire est bien couvert en zones de captage protégées. L'ARS (Agence régionale de santé) a signalé que, à présent, on se situe dans une phase de mise en œuvre de cet arrêté. Un travail de concertation spécifique pourra être mené sur ce sujet avec l'ARS, par exemple afin que cette agence explique les contraintes que vous évoquez et afin de réfléchir ensemble aux difficultés de mise en œuvre qui se posent.

• **Les compétences des intercommunalités ont été renforcées. Toutefois, il est possible que certaines de ces compétences ne soient pas exercées à court terme par les intercommunalités. Par exemple, au 27 mars 2017, les Communautés de communes seront compétentes pour l'élaboration de PLU sauf si une minorité de blocage s'y oppose dans les 3 mois qui précèdent. Ce choix a par exemple été fait en Quercy Caussadais. Dans la Communauté de communes QRG, la situation est différente car elle a fait le choix d'élaborer un PLU intercommunal. Dans le cadre du projet de SCOT, comment l'évolution du rôle des EPCI, dans le temps, sera-t-il pris en compte ?**

(Elu, bureau du PETR) : le SCOT est en cours d'élaboration à l'échelle du Pays. Les acteurs du Midi-Quercy vont travailler ensemble sur l'avenir de ce territoire. Après l'approbation du SCOT, les documents locaux d'urbanisme tels que les PLU devront être rendus compatibles avec le SCOT. Il faudra donc revoir les documents d'urbanisme. Dans ce contexte, la Communauté de communes Quercy Vert Aveyron a fait, elle aussi, le choix d'attendre que le SCOT soit élaboré, plutôt que d'élaborer maintenant un PLU intercommunal.

(CAUE) : L'élaboration du SCOT devrait décliner les objectifs d'accueil de population au niveau des compétences de chaque collectivité [*à confirmer selon la lecture du code*] soit au niveau de l'intercommunalité pour QRGGA et au niveau des communes pour les autres. A partir du 27 mars 2017 la compétence de l'urbanisme sera au niveau intercommunal. Les minorités de blocage ont décalé dans le temps cette prise de compétence (hormis pour QRGGA). Est-il possible dans le SCOT de prévoir une répartition à l'échelle de chaque communauté de communes, qui sera effective lorsque la compétence sera acquise ? Dans cette attente l'échelle communale s'appliquera. Un débat au sein des intercommunalités aura-t-il lieu afin de valider ce principe ?

(Elu, bureau du PETR) : la physionomie du territoire ne va pas changer dans les 10-15 prochaines années, les changements s'apprécieront sur un temps plus long. Mais si rien n'est fait, il est sûr qu'il y aura moins de vie dans certaines communes. Les PLU et les cartes communales qui sont établis à ce jour tiennent compte des besoins, de souhaits politiques et de la réalité. Il n'y a pas de difficulté à prendre en compte dans ce projet de SCOT la diversité des situations territoriales. Et après l'élaboration du SCOT, les documents d'urbanisme seront progressivement harmonisés.

(DDT) : dans un SCOT, le niveau de prescription n'est pas identique à celui d'un PLU. Le SCOT permettra d'identifier, entre autres, les polarités et leurs fonctions différenciées, en tenant compte de la réalité du territoire. Ce n'est pas parce que dans le SCOT sera inscrit un objectif qu'il pourra être réalisé immédiatement. De plus, même si le SCOT est un document cadre de référence qui se situe « au-dessus » d'un PLU intercommunal, il laisse une marge de manœuvre pour décliner, localement, le contenu d'un SCOT.

• **Sur la carte illustrant « les priorités territoriales » et l'enjeu d'adapter niveau de services avec niveau de polarité (Annexe 2, page 29)** : (Elu, bureau du PETR) : le SCOT permettra de retravailler cette carte de l'armature urbaine et de l'économie. Elle illustre les niveaux de polarités selon les définitions de l'INSEE, mais cette carte ne me semble pas représentative de la réalité du territoire : d'autres éléments sont à prendre en compte.

(DDT) : effectivement, cette carte n'est pas exhaustive. Elle a été établie à partir des données INSEE disponibles à ce jour. Les niveaux de polarités représentés prennent en compte notamment différentes gammes d'équipements. Dans le cadre de l'élaboration du SCOT, cette carte pourra constituer une base de travail, mais elle ne correspond pas à la « carte finale » des polarités du territoire, celle-ci sera à définir dans le cadre du SCOT. Les données INSEE ne sont pas la seule source de référence pour définir et hiérarchiser les différents pôles du territoire.

Enjeu 3 : un accompagnement des évolutions sociales et énergétiques

Cet enjeu est présenté à partir des thèmes suivants : la mixité et la cohésion sociale, le développement urbain, la production des énergies renouvelables. Cf. Annexe 2

Echanges :

(Elu, bureau du PETR) : un bémol doit être apporté concernant le développement des transports alternatifs tels que les transports partagés. Je ne sais pas s'ils peuvent réellement marcher sur ce territoire. Il me semblerait plus adapté de prévoir des bus, accessibles à tous. Les faibles revenus de certains publics sont à prendre en compte. Pour développer les logements sociaux, il est essentiel d'articuler ces logements avec l'offre de transports. Sinon, les logements sociaux restent vacants, longtemps... comme c'est le cas dans certaines communes.

(DDT) : l'organisation de l'offre de transports en milieu rural pose question, en raison notamment de la plus faible densité de population. Il n'y a pas une réponse unique, un panel de solutions est plutôt à envisager, tels que la mise en place de lignes de bus régulières, le covoiturage ainsi que le transport à la demande...

(Agent du PETR) : les lignes de bus desservant le territoire ont été recensées, de même que les autres types de transports disponibles. Cette information est centralisée sur le nouvel outil mis en place : PARTAJ. Les communes sont invitées à utiliser cet outil et à communiquer sur celui-ci. Il permet d'utiliser par exemple, pour un trajet donné, Rézopouce et les lignes de bus existantes. PARTAJ et RézoPouce sont des outils qui permettent de renforcer l'offre et de la rendre plus lisible. L'idée est aussi de tester certaines lignes, et si elles marchent, d'envisager la mise en place de lignes plus régulières. Le Transport à la Demande (TAD) et les lignes de bus actuelles sont parfois peu utilisées, mais ont le mérite d'exister. La construction de l'offre de transports est progressive, et serait à compléter.

Lien site PARTAJ : <https://partaj.fr/midi-quercy>

Information Rézo Pouce : <http://www.midi-quercy.fr/Bougez-autrement-adherez-au-REZO.html>

(DDT) : **à partir des échanges qui ont eu lieu ce jour, la Note d'enjeux sera complétée et adressée aux élus dans les semaines à venir, après validation du document par M. le Préfet.** De plus, un travail sera établi entre différents services de l'Etat pour identifier des leviers d'actions qui pourraient être mobilisés sur ce territoire, en lien avec les enjeux présentés. Avec le Porter à Connaissance transmis et la Note d'Enjeux présentée ce jour, le territoire disposera ainsi d'une base solide pour mener ses propres réflexions.

La DDT est prête à travailler en concertation avec le territoire tout au long de l'élaboration du SCOT, en participant aux réunions qui seront organisées et aussi en participant avec d'autres services de l'Etat à des échanges sur des thèmes spécifiques, selon les besoins. La DDT souhaiterait participer à ces réflexions avant les temps de rencontre formels qui sont prévus dans le cadre de l'élaboration du SCOT. En effet, la DDT a un rôle de contrôle en fin de procédure mais aussi un rôle de conseil et d'accompagnement des territoires durant toute la démarche.

Le Président du PETR conclut : la présentation de cette Note d'Enjeux a permis de voir que le Pays Midi-Quercy et les services de l'Etat travaillent globalement dans la même direction, les éléments que vous avez identifié sont à peu près les mêmes que ceux que nous avons identifié. Il convient de rester humble dans cette démarche de projet : le SCOT donnera un cadre et des orientations pour les 15 prochaines années, et nous espérons qu'il contribuera à régler des problèmes de transports, de réhabilitation des centres-bourgs, d'environnement... mais le SCOT ne réglera pas à lui seul ces problèmes. De plus, il est important de garder à l'esprit que, dans un territoire rural, on ne peut pas aborder ces questions-là de la même manière que dans un territoire urbain. Je rejoins ce qui a été dit sur l'importance de travailler ensemble en amont, en aval, c'est trop tard. Je suis sûr que l'on poursuivra cette concertation avec les services de l'Etat.

A Nègrepelisse, le 6 avril 2017

Le Président
Christian MAFFRE

